



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

accords de Guyane

Question au Gouvernement n° 672

Texte de la question

ACCORDS DE GUYANE

M. le président. La parole est à M. Lénaïck Adam, pour le groupe La République en marche.

M. Lénaïck Adam. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. La Guyane, mon territoire, est multiculturelle. Les questions identitaires y sont souvent posées, mais elle a su et a pu démontrer son unité, le 28 mars 2017, quand des milliers de Guyanais ont défilé ensemble, unis, toutes composantes et origines confondues, pour porter leurs mêmes revendications. Ensemble, tous solidaires, sans distinctions sociales, catégorielles et idéologiques, nous avons obtenu les accords de Guyane, inaugurant un nouveau rapport avec la République.

Monsieur le Premier ministre, je viens d'être réélu après une élection invalidée et les accords de Guyane ont été au centre d'une campagne très dure. Je me suis donc engagé à défendre ces accords et à les porter jusqu'à leur parfaite concrétisation. Je sais que tous vos services concernés y travaillent et que des avancées réelles sont mises en œuvre. Mais le temps manque et il faut aller vite, tant est pressante la situation, notamment dans les domaines de l'éducation, de la sécurité, de la santé et de l'immigration clandestine qui ronge la société guyanaise.

Le 28 mars 2018, dans quelques jours, nous voulons l'aboutissement d'une révolution guyanaise. Envoyez-nous des signaux forts pour éviter un retour aux barricades ; les enfants et les entreprises de la Guyane ne le supporteraient pas. La population guyanaise, dans son ensemble, a besoin d'être rassurée et de ne plus douter de la République. Elle a surtout besoin de la pleine effectivité des accords de Guyane pour retrouver son unité, sa cohésion, après cette agitation électorale perturbatrice. Cela devra passer par des simplifications administratives pour accélérer la mise en œuvre des accords. C'est mon leitmotiv et je sais pouvoir compter sur vous et sur votre gouvernement. Aussi, monsieur le Premier ministre, que proposez-vous aux Guyanais, qui ne demandent qu'à voir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM ainsi que sur plusieurs bancs des groupes MODEM et UDI-Agir.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Monsieur le député, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom du Gouvernement, pour l'élection que vous avez remportée dimanche dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM ainsi que sur plusieurs bancs des groupes MODEM et UDI-Agir.*)

Bien naturellement, à l'issue de cette élection, vous m'interrogez sur le sujet de la Guyane. Comme vous le savez, monsieur le député, mon gouvernement a confirmé l'engagement pris au nom de l'État par un gouvernement précédent. Le budget 2017, tel qu'il a été revu par mon gouvernement, et le budget 2018, tel qu'il

a été conçu par mon gouvernement, offrent les traductions concrètes du respect par l'État de la parole donnée.

Une part importante de ces engagements vise à permettre aux collectivités de Guyane, et en particulier à la collectivité issue de la fusion du conseil régional et du conseil général, de faire face à leurs projets d'investissements : ils sont nombreux, indispensables et même, à certains égards, vitaux.

Des crédits exceptionnels de l'État sont prévus pour les constructions scolaires. Le ministre de l'éducation nationale me le confirmait pendant que vous posiez votre question – il connaît bien ce territoire et y retournera dans les prochaines semaines ou les prochains mois. En tout état de cause, 250 millions d'euros seront engagés sur cinq ans pour les lycées et les collèges et 150 millions d'euros sur dix ans pour les écoles. Le besoin de construction est très fort, notamment dans un territoire que vous connaissez particulièrement bien : l'ouest guyanais. Il faut évidemment tenir compte de cette nécessité.

Je veux aussi rappeler l'engagement spécifique de l'État pour la Guyane : au 1er janvier prochain, l'État reprendra la responsabilité en matière de RSA – revenu de solidarité active – ; c'est un engagement pris par le Président de la République. Cette mesure ne concerne que deux territoires : la Guyane et Mayotte – je suis certain que nous aurons l'occasion d'en reparler. Dès 2017, l'État a apporté à la collectivité de Guyane 50 millions d'euros supplémentaires pour faire face à cette dépense ; il consentira encore cette année un effort comparable.

Mais, monsieur le député, la politique de l'État ne peut pas se résumer à traiter l'urgence, même si l'urgence doit être traitée. Je me limiterai à quelques sujets, et tout d'abord la sécurité. La Guyane figure parmi les territoires reconnus comme prioritaires dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. En matière d'immigration, dans le cadre d'une expérimentation circonscrite à la Guyane, nous expérimenterons, à compter de juin prochain, la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile.

S'agissant du développement économique, à la suite du rapport établi conformément à la loi relative à l'égalité réelle outre-mer, le Gouvernement a défini avec le Centre national d'études spatiales – CNES – des modalités nouvelles pour assurer des retombées économiques encore plus significatives pour la Guyane, avec un effort renforcé de 10 millions d'euros du CNES.

La Guyane est confrontée à des défis considérables, à la hauteur des particularités, de la richesse et des spécificités de ce territoire. L'objectif de l'État, sous votre contrôle attentif ainsi que sous celui de l'ensemble des députés, est d'avancer résolument dans le sens des accords signés, des engagements pris pour le développement réel et ambitieux de la Guyane. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe REM.*)

Données clés

Auteur : [M. Lénaïck Adam](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 672

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mars 2018](#)